

une condition pathologique bien déterminée dans son système génital. Nous l'opérons pour les mêmes raisons qu'un gynécologiste consciencieux intervient chez ses malades dont l'intelligence n'a pas sombré. Si, chez l'aliénée, nous trouvons un ovaire sclérosé, une tumeur, soit ovarienne, soit utérine, ou enfin, une lésion quelconque, nous l'opérons, comme chez une femme ayant toute son intelligence.

L'effet d'une opération étant de relever l'état physique toujours appauvri par des lésions pathologiques, il s'en suit qu'en les faisant disparaître, qu'en donnant au corps sa vigueur primitive, l'état mental s'améliore.

---